

ANNONCE DE RÉUNION

DESTINATAIRES : Représentants des États et Territoires **N° :** 14/14

Correspondants de la CPS au sein des services des pêches,
organisations du secteur des pêches et observateurs

RÉFÉRENCE : CONF 2/9/35 **DATE :** 27 octobre 2014

OBJET : **Neuvième Conférence des Directeurs des pêches de la CPS et réunions sur des sujets apparentés : 6 – 12 mars 2015, Nouméa (Nouvelle-Calédonie)**

OBJET

1. La présente annonce est une invitation à participer à la neuvième Conférence des Directeurs des pêches, comportant une demi-journée consacrée à l'examen des conclusions d'un atelier régional sur « L'avenir de la gestion des ressources halieutiques côtières » (qui se tiendra la semaine précédente), ainsi qu'aux thèmes suivants : projet de Soutien scientifique à la gestion des pêcheries côtières et hauturières dans la région océanienne (SciCOFish), financé par l'Union européenne (UE) et examen, par les pays, de la note d'orientation sur les pêches préparée conjointement par plusieurs organisations aux fins d'une demande de financement au titre du 11^e FED, pilotée par l'Agence des pêches du Forum des Îles du Pacifique (FFA). Ces réunions sont organisées par le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS) et se tiendront au Centre de conférences de la CPS, à Nouméa, du 6 au 12 mars 2015.
2. Cette annonce vise aussi à :
 - inviter les États et Territoires de la CPS à désigner un représentant officiel de haut niveau du secteur des pêches qui assistera à la neuvième Conférence des Directeurs des pêches ;
 - inviter les autres institutions, organisations, entreprises et particuliers intéressés par la pêche en Océanie à assister à la Conférence et à saisir cette occasion pour débattre des questions traitées avec les représentants et les spécialistes du secteur des pêches des États et Territoires océaniques, ainsi qu'avec tous les autres participants. Aucun frais d'inscription n'est à payer et, sous réserve d'un préavis suffisant, la CPS peut aider les participants à obtenir un tarif préférentiel auprès des hôtels de la place.
3. La dernière journée de la Conférence sera consacrée à des réunions portant sur le projet SciCOFish (UE) et sur un examen de la note d'orientation sur les pêches établie dans la perspective d'une demande de financement au titre du 11^e FED, auxquelles participeront les représentants du secteur des pêches des pays ACP du Pacifique, pour l'une, et des pays membres de la FFA, pour l'autre. Les autres représentants sont invités à y prendre part en tant qu'observateurs.
4. Pour ce qui concerne les représentants des États et des Territoires insulaires dont la participation est financée par la CPS :
 - Leur nom et leurs coordonnées doivent être communiqués au plus tard le **vendredi 5 décembre 2014**, afin de nous permettre d'effectuer les réservations de vols.

SPC Headquarters: Noumea, New Caledonia. Regional offices: Suva, Fiji and Pohnpei, Federated States of Micronesia
Country office: Honiara, Solomon Islands. For contact details – Website: www.spc.int Email: spc@spc.int

Siège de la CPS : Noumea (Nouvelle-Calédonie). Antennes régionales : Suva (Fiji) et Pohnpei (États fédérés de Micronésie)
Bureau de pays : Honiara (Îles Salomon). Site Web : www.spc.int Courriel : spc@spc.int

- Veuillez nous fournir une copie de la page du passeport du participant comportant sa photo d'identité.
 - Aucun changement ne sera accepté moins d'un mois avant la tenue de la Conférence et des réunions.
5. Des fonds sont disponibles pour financer la participation d'un représentant par État/Territoire insulaire membre de la CPS (le Directeur du service des pêches ou son représentant) et couvrir les frais de voyage du Président de la Conférence.

OBJECTIF DE LA CONFÉRENCE

6. La Conférence des Directeurs des pêches de la CPS assure la supervision technique de l'ensemble des activités entreprises par la CPS dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture, et offre également l'occasion d'examiner de manière approfondie des sujets présentant un intérêt particulier. Elle porte sur les deux programmes pêche de la CPS, à savoir le Programme pêche côtière et le Programme pêche hauturière.
7. La Conférence des Directeurs des pêches a pour objet de couvrir l'ensemble des sphères d'intervention des services des pêches des États et Territoires. Les participants peuvent se pencher sur des questions qui ne relèvent pas du programme de travail actuel de la CPS. Cette vision globale du secteur des pêches est cruciale pour une planification à long terme ; elle est, en outre, extrêmement utile aux autres institutions, aux ONG présentes dans la région et aux bailleurs de fonds qui s'intéressent aux problèmes des pays et à ceux de la région.

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

8. Les points ci-dessous seront inscrits à l'ordre du jour de la Conférence :
- séance d'une demi-journée consacrée à l'examen des conclusions d'un atelier régional sur « L'avenir de la gestion des ressources halieutiques côtières » (qui se tiendra la semaine précédente) ;
 - état des lieux régional de la pêche hauturière ;
 - rapports sur les activités et examen des plans de travail de chacun des programmes ;
 - séance spéciale consacrée à l'approche programme intégrée de la CPS ;
 - examen de la « Politique d'Apia » (2008–2013) et de sa postérité ;
 - examen de diverses questions d'actualité : le vivaneau profond, la nécessité de normaliser la collecte des données sur la pêche et l'aquaculture, l'utilité d'une stratégie à long terme de formation et d'accompagnement des observateurs dans la région, et les systèmes nationaux de gestion de l'information et les notifications électroniques, la situation actuelle et les projets d'avenir ;
 - dernière réunion du comité de pilotage du projet SciCOFish (UE) ; et
 - réunion de consultation des parties prenantes autour d'une note d'orientation sur la pêche établie par plusieurs organisations (FFA, CPS, PROE, USP) dans la perspective d'une demande de financement au titre du 11^e FED, organisée conjointement avec la FFA (organisation chef de file).

Les États et Territoires membres sont invités à proposer, le 5 janvier 2015 au plus tard, l'inscription d'autres points à l'ordre du jour. Le projet d'ordre du jour sera publié sur le site Web de la CPS au début de l'année prochaine.

9. Une brève séance sera dédiée aux déclarations « d'autres organisations ». Tout particulier ou organisation désirant soulever une question d'intérêt général touchant le secteur halieutique devra proposer son inscription à l'ordre du jour au Président, au début de la Conférence, lors de l'approbation de l'ordre du jour. L'inscription à l'ordre du jour d'une question requiert l'accord des participants à la Conférence. Les autres informations doivent être présentées sous forme d'affiches (des espaces seront mis à disposition sur demande) ou lors de séances informelles à l'heure du déjeuner ou en soirée.

10. Il est vivement recommandé aux représentants des pays membres de préparer, en vue de la Conférence, un bref exposé national (environ 5 pages) rendant compte de la situation des pêches dans leur État ou Territoire, des difficultés auxquelles se heurte le secteur halieutique et de toute expérience ou leçon qu'ils pourraient partager avec leurs homologues de la région.
11. Les plans stratégiques des programmes et autres documents de l'Organisation, ainsi que certains rapports et documents de travail des dernières réunions seront disponibles sur le site Web de la CPS à l'adresse suivante : <http://www.spc.int/fame/> ; les documents de travail de la neuvième Conférence des Directeurs des pêches seront publiés à cette adresse en janvier 2015.

LANGUES

12. En tant que réunion sectorielle officielle de la CPS, la neuvième Conférence des Directeurs des pêches se déroulera en anglais et en français ; des services d'interprétation simultanée seront assurés, et les principaux documents de travail seront traduits.

RAPPORT

13. Le rapport officiel, communément appelé « relevé des conclusions », se présentera sous la forme d'une liste des décisions et des recommandations telles qu'énoncées par le Président, puis adoptées par consensus.

VOYAGE, HÉBERGEMENT ET DISPOSITIONS FINANCIÈRES

14. Un billet aller-retour en classe économique, par l'itinéraire le moins onéreux, sera fourni à tous les représentants des États et des Territoires insulaires océaniques dont la participation est financée par la CPS. Un participant qui préférerait emprunter un autre itinéraire que celui fixé par la CPS devra prendre à sa charge toute dépense supplémentaire. La demande de réservation ne pourra pas être effectuée tant que les participants n'auront pas été officiellement désignés.
15. Des indemnités journalières seront versées aux représentants officiels dont la participation est financée par la CPS. Une chambre d'hôtel peut être réservée, au tarif préférentiel négocié par le Secrétariat général, mais le paiement des frais d'hébergement incombera à chaque participant. Les participants souhaitant que le Secrétariat général se charge de la réservation de leur chambre sont priés de contacter la secrétaire de la Conférence : elle leur fera parvenir un formulaire de demande d'hébergement qu'ils devront retourner dûment rempli.
16. La CPS organise le transport des participants de l'aéroport international de La Tontouta à Nouméa (55 km). Ce service est proposé à titre gracieux à tous les représentants, que leur participation soit financée ou non par la CPS, pour autant qu'ils en fassent la demande. Veuillez vous assurer que le Secrétariat général dispose d'une copie de votre itinéraire avant votre arrivée en Nouvelle-Calédonie.

VISAS

17. Les participants originaires des Fidji (Suva) et de Vanuatu (Port-Vila) sont priés de contacter l'Ambassade de France dans leur pays afin d'obtenir un visa *avant* leur départ. Les participants sont priés de noter que cette procédure nécessite au moins deux semaines et de faire le nécessaire dès confirmation de leur itinéraire, bien avant la date de leur départ.
18. La CPS a le plaisir d'annoncer qu'un visa d'entrée en Nouvelle-Calédonie **n'est plus obligatoire** pour les ressortissants des pays membres de la Communauté du Pacifique, à l'exception des Fidji et de Vanuatu, si la durée du séjour n'excède pas trois mois.

19. Il incombe aux participants de se charger de l'obtention de leurs visas de transit. Cependant, le Secrétariat général peut éventuellement les aider en leur fournissant une lettre d'invitation, si nécessaire.
20. Pour faciliter les démarches administratives, nous serions reconnaissants aux participants de faire parvenir une copie de la page du passeport comportant leur photo d'identité à Hélène Lecomte, secrétaire de la Conférence, par courriel (helenel@spc.int) ou par télécopieur (+687 26 38 18), ainsi que leur itinéraire.

COORDONNÉES DES ORGANISATEURS

- Désignation des représentants officiels : Moses Amos, Directeur de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins (courriel : MosesA@spc.int, avec copie à HeleneL@spc.int) ; télécopieur : +687 26 38 18).
- Questions administratives, procédure d'obtention d'un visa, réservations d'hôtel, etc. : Hélène Lecomte, Secrétaire du Directeur de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins (courriel : HeleneL@spc.int ; téléphone : +687 26 09 53 ; télécopieur : +687 26 38 18).
- Points de l'ordre du jour, documents et autres questions : Moses Amos, Directeur de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins (courriel : MosesA@spc.int)

ASSURANCE

21. La CPS n'assure les participants ni pendant la durée de la Conférence et des réunions, ni pendant le voyage entre leur domicile et la Nouvelle-Calédonie. Elle décline toute responsabilité financière en cas de perte, de maladie, de blessure, d'incapacité ou de décès. Il incombe aux participants de vérifier que leur assurance couvre leurs déplacements.

Signé par Fabian McKinnon
Directeur général adjoint (Direction des programmes)

Original : anglais